



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Représentés : 4

Absents : 1

Le Mercredi 8 janvier 2025, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-Blanc, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du rez-de-chaussée, sous la présidence de **M. Éric FOURNIER, Maire.**

Etaient présents :

M. Éric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Karine MIEUSSET, M. Yvonick PLAUD, Mme Michèle RABBIOSI, Mme Juliette MARTINEZ, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Claude JACOT, M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Aurélie BEAUFOUR, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Elisabeth ALVARINAS, M. Hervé VILLARD, Mme Léa DEVOUASSOUX, M. Laurent COLLIGNON, Mme Marie-Noëlle FLEURY, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Pierre CARRIER, Mme Elisabeth CHAYS, M. François-Xavier LAFFIN, M. Vincent ORGEOLET, M. Denis DUCROZ, Mme Isabelle COLLE.

Absent(e)s représenté(e)s :

- M. Bernard OLLIER donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ,
- Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à Mme Charlotte DEMARCHI,
- M. Yves ANCRENAZ donne pouvoir à M. François-Xavier LAFFIN,
- Mme Isabelle MATILLAT donne pouvoir à M. Vincent ORGEOLET,

Absent(e)s non représenté(e)s :

- M. Olivier NAU.

Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTINEZ

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire ne souhaite pas faire de communications lors de cette séance, compte tenu de l'importance de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, notamment le vote des budgets 2025.

Selon la proposition de Monsieur le Maire, acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, l'ordre du jour du Conseil est ainsi modifié :

- Ajout d'un projet de délibération : « TELESIEGE DES BOSSONS – HOMOLOGATION DES TARIFS 2025 ».

1/ GESTION FINANCIERE : APPLICATION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 – FONGIBILITE DES CREDITS 2025

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ qui présente le projet de délibération.

En préambule de l'examen de l'ensemble des dossiers financiers, Mme Aurore TERMOZ souhaite adresser ses sincères remerciements à l'ensemble des agents de la Direction des Finances pour le travail considérable fourni tout au long de l'année, leur bienveillance et leur disponibilité.

Pour revenir à cette délibération, elle rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M57 autorise l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre de la même section, dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette flexibilité permet d'ajuster au plus près du réel les crédits sans que cela ne modifie le montant global des investissements.

Elle précise qu'il n'est règlementairement pas possible d'abonder ou de prélever les dépenses de personnel pour procéder à des virements de crédits entre chapitres. Par ailleurs, la Municipalité a fait le choix volontariste de ne pas intégrer les subventions versées aux associations dans cette fongibilité autorisée.

Mme Aurore TERMOZ ajoute que les mouvements de chapitre à chapitre, qui seront présentés en Conseil Municipal, concernent le budget principal de la Commune ainsi que le budget annexe de la restauration municipale. Les autres budgets annexes ne sont pas sous le régime de la M57.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRIMITIF 2025 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2025

M. le Maire indique que l'équipe majoritaire va proposer, pour la huitième année consécutive, une stabilité des taux d'imposition, conformément à ce qui avait été annoncé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Il se réjouit que l'équilibre budgétaire de la Collectivité ait été atteint sans recours au levier fiscal, dans le contexte national contraint que tout le monde connaît.

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ qui présente le projet de délibération.

Mme Aurore TERMOZ indique qu'une petite modification a été prise en compte dans l'élaboration du budget (par rapport au débat budgétaire) : la revalorisation des bases fiscales 2025 sera de 1,7 % (au lieu de 2 % initialement prévus). A noter que ce taux de revalorisation, fixé nationalement par l'Etat, est lié au niveau d'inflation de l'année précédente.

Après avoir rappelé l'obligation de porter à connaissance des services fiscaux les taux d'imposition municipaux avant le 15 avril 2025, elle rappelle que la fiscalité directe représente 45 % des recettes de fonctionnement de la Collectivité.

Le produit fiscal 2025 attendu est estimé à 20,1 millions d'euros, dont 2,8 millions d'euros au titre de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Elle rappelle les différents taux de fiscalité proposés, ainsi que les moyennes départementales et nationales pour chacun d'eux.

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,5 % (contre 28,75 % pour la moyenne départementale et 38,28 % pour la moyenne nationale) ;
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,85 % (contre 66,91 % pour la moyenne départementale et 50,44 % pour la moyenne nationale) ;
- Taux de taxe d'habitation (qui ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires et locaux vacants) : 15,69 % (contre 23,05 % pour la moyenne départementale et 22,98 % pour la moyenne nationale).

M. le Maire insiste sur la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il rappelle que le taux voté par la Commune de Chamonix (50 %) resitue cette taxe au niveau de la moyenne départementale.

Il remercie les contribuables qui ont compris l'effort sollicité par la Collectivité, tout en rappelant que le produit de cette majoration est entièrement fléché sur des opérations de production de logements sociaux locatifs ou en accession à la propriété.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRIMITIF 2025 – APPROBATION DU BUDGET GENERAL

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ qui présente le projet de délibération.

En introduction, Mme Aurore TERMOZ rappelle la méthodologie employée pour cette construction budgétaire. Des dialogues de gestion ont été organisés en octobre avec les différents services et élus délégués, afin de faire le point sur les crédits 2024 consommés et les projets 2025. Le débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 28 novembre. Ensuite, deux Commissions des Finances ouvertes à l'ensemble des membres du Conseil se sont tenues les 16 et 19 décembre. En parallèle, des Commissions thématiques ont été réunies pour préparer le budget 2025.

Cette méthode, qui représente un travail important pour la Direction des Finances, offre la possibilité à tous (élus et services) de contribuer à la construction budgétaire.

Elle précise que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur quatre budgets :

- Le budget général, sur la base d'une présentation consolidée des sections d'investissement et de fonctionnement,
- Les trois budgets annexes : celui de la régie Chamonix parc auto, celui de la restauration municipale ainsi que celui des remontées mécaniques de fond de vallée.

La consolidation du budget principal et des budgets annexes fait ressortir un montant de 71,5 millions d'euros : 47,98 millions pour la section de fonctionnement et 23,51 millions pour la section d'investissement.

Mme Aurore TERMOZ expose les orientations financières arrêtées lors du débat d'orientations budgétaires.

Pour les recettes de fonctionnement, il est attendu :

- 20,1 millions d'euros d'impôts directs locaux. Ce poste est en augmentation de 430 000 euros du fait de l'évolution de 1,7 % des bases fiscales,
- Une baisse de 2 % de dotation globale de fonctionnement par rapport à 2024 soit une recette attendue de 2,07 millions d'euros,
- 4,42 millions d'euros pour les remontées mécaniques et 2,9 millions d'euros pour les droits de mutation à titre onéreux. Ces montants ont été légèrement revus à la hausse depuis le débat d'orientations budgétaires afin de prendre en compte les niveaux réels de recettes 2024,
- Des produits des services en augmentation de 2 %, pour un montant de 7,77 millions d'euros.

Pour les dépenses de fonctionnement, il est prévu :

- Une hausse des charges de personnel incompressibles pour absorber les évolutions statutaires liées à l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité, ainsi qu'un certain nombre de mesures favorisant l'attractivité, qu'elles soient volontaristes ou imposées. Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, ce poste prévoyait une augmentation de 500 000 euros. Il a été retravaillé et cette évolution se traduit désormais par une hausse de 430 000 euros.
- La maîtrise des charges à caractère général au niveau de l'inflation, soit une augmentation de 272 000 euros, ce qui va engager les services à poursuivre l'effort de rigueur et d'optimisation des consommations de crédits en 2025.
- Un maintien de l'enveloppe dédiée aux crédits en faveur de la vie locale et de l'aide à la vie associative. Elle représente 1,41 million d'euros.

En matière d'investissement, l'accent a été mis sur quatre axes principaux lors de la Commission des Finances du 16 décembre.

Premièrement, la livraison de projets construits au fil du mandat et qui arrivent enfin à maturité en 2025. Le temps des collectivités peut sembler long parfois mais il n'en reflète pas moins le travail important des services, dans un contexte de plus en plus complexe. Les crédits prévus en dépenses d'équipement pour l'année 2025, soit 15,65 millions d'euros pour le budget principal et 2,78 millions d'euros pour les budgets annexes, reflètent clairement cette arrivée à maturité.

Deuxièmement, la nécessité de rester vigilant sur le taux de réalisation annuelle, privilégiant les travaux réalisables et supportables au titre du plan de charge des services communaux.

Troisièmement, le suivi et l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Enfin, quatrièmement, la nécessité d'aller chercher l'argent où il se trouve, en menant un travail proactif sur la recherche de co-financement des projets engagés, malgré la période moins propice liée aux contraintes budgétaires des partenaires institutionnels.

M. le Maire souhaite préciser la méthodologie mise en œuvre concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement. Si la colonne 2025 reprend les éléments budgétaires présentés lors de ce Conseil Municipal, les montants des années 2026 et 2027 sont soit fiabilisés, soit à revoir lorsque les dossiers listés seront plus matures. Pour illustrer son propos, il cite l'exemple du projet de réseau de chaleur qui verra l'inscription d'un montant au budget 2025 correspondant à des études. Pour autant, la décision définitive de mise en œuvre de cet équipement n'a pas été actée par le Conseil Municipal.

Il est donc aisé de trouver pour 2026 et 2027 des lignes sur lesquelles il faudra revenir, notamment lors du vote du budget correspondant.

Pour autant, le Plan Pluriannuel d'Investissement est utile pour avoir une vision prospective des politiques menées par la Municipalité, que ce soit sur l'accueil en montagne (avec les investissements sur les refuges et buvettes), la conservation du patrimoine, la transition.

Mme Aurore TERMOZ présente une consolidation du budget général et des budgets annexes.

Elle relève une évolution harmonieuse des grandes masses des sections de fonctionnement et d'investissement par rapport à 2024 dans leur globalité, ainsi que le dynamisme budgétaire de la Collectivité (+ 5 millions d'euros entre 2025 et 2024).

En 2025, la section de fonctionnement est prévue à 47,98 millions d'euros. Le budget général en représente 86 % (contre 9 % pour la régie Parc Auto, 4 % pour la restauration municipale et 1 % pour les remontées mécaniques de fond de vallée).

La section d'investissement atteint 23,51 millions d'euros. Le budget général en représente également 86 % (contre 12 % pour la régie Parc Auto, 1 % pour la restauration municipale et 1 % pour les remontées mécaniques de fond de vallée).

Ces deux sections, qui évoluent dans les mêmes proportions, démontrent le volontarisme de la Commune mais également l'attention portée à l'équilibre financier.

Elle ajoute que les deux sections du budget général s'équilibrent, en recettes et en dépenses : à un montant de 41,49 millions d'euros pour le fonctionnement ; à un montant de 20,21 millions d'euros pour l'investissement.

Mme Aurore TERMOZ rappelle les objectifs budgétaires fixés lors de la Commission des Finances : contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement, afin de préserver la capacité d'autofinancement de la Collectivité et limiter le recours à l'emprunt.

Elle détaille les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général, pour 9,87 millions d'euros, regroupent les achats courants et les charges quotidiennes de fonctionnement de la Collectivité. Le montant 2025 est stabilisé par rapport à 2024.
- Les charges de personnel s'élèvent à 15,93 millions d'euros. Elles sont impactées à la hausse par des mesures de revalorisation statutaire en année pleine (Effet GVT, hausse du point d'indice, indemnité de résidence, versement mobilité) et les mesures du pack attractivité décidées par la Municipalité. L'augmentation correspond à un montant de 430 000 euros.
- Les charges de gestion, pour 3,29 millions d'euros. Il s'agit de diverses charges provenant de l'exploitation de la Collectivité. Par exemple : les subventions aux associations (pour 1,42 million d'euros) ; les contributions obligatoires (le SDIS, pour un montant de 740 000 euros) ; la participation au CCAS (pour 45 000 euros) ; les subventions d'équilibre aux budgets annexes (pour un montant de 518 000 euros).
- Les atténuations des produits, pour 2,72 millions d'euros. Il s'agit des recettes touchées par la Commune qui doivent être reversées pour diverses raisons. Cela comprend notamment : les attributions de compensation versées à la Communauté de Communes (1,55 million d'euros) qui garantissent la neutralité budgétaire des transferts de charges et de compétences entre l'intercommunalité et ses communes membres ; le fond de péréquation intercommunal pour 1,15 million d'euros.

- Les charges financières représentent les intérêts d'emprunt ainsi que les différents frais et commissions bancaires, pour un montant d'1,02 million d'euros.

- Les charges exceptionnelles ont disparu en M57 mais il est proposé de maintenir 2 000 euros pour annulation de titres le cas échéant.

- Enfin, le versement de 8,55 millions d'euros entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Concernant le SDIS, Mme Aurore TERMOZ souligne le positionnement du Service Départemental qui a décidé de geler sa contribution au regard du contexte économique délicat rencontré par nombre de collectivités.

Elle détaille ensuite les recettes de fonctionnement :

- Le produit de fiscalité attendu est de 28,25 millions d'euros. Il est composé de : 20,10 millions au titre des impôts directs locaux ; 2,9 millions au titre des droits de mutation ; 4,42 millions au titre des remontées mécaniques.

- Les produits des services, pour un montant de 7,77 millions d'euros. Ce sont les recettes générées par la Collectivité, dans l'exercice de ses missions ou via l'exploitation de son patrimoine.

- Les dotations et participations, dont le montant s'élève à 4,96 millions d'euros, regroupent les versements reçus de la part de l'Etat (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement et les compensations fiscales), ainsi que les subventions reçues de divers tiers.

- Les atténuations de charges, pour un montant de 250 000 euros, correspondent aux dépenses réalisées par la Commune qui doivent être réduites. Par exemple, via le remboursement des assurances du personnel.

- Les autres produits financiers (210 000 euros) s'inscrivent dans le cadre de la renégociation sur les emprunts toxiques.

- Enfin, 32 000 euros sont budgétés pour des annulations de titres et des écritures comptables d'amortissement des subventions d'investissement.

Mme Aurore TERMOZ rappelle que le budget d'investissement (20,21 millions d'euros en 2025 contre 17,66 millions en 2024) a été ajusté selon la concrétisation des projets et la capacité de réalisation des services. L'optimisation des financements (subventions) sera toujours recherchée.

Elle ajoute que ce budget d'investissement prépare l'avenir : il n'est pas marqué des récurrences et de la quotidienneté de la section de fonctionnement. Au contraire, il reflète les projets de la Commune à moyen et long terme ainsi que sa stratégie patrimoniale.

Elle détaille les dépenses d'investissement :

- Le remboursement de l'annuité en capital de la dette, pour un montant de 4,22 millions d'euros, est couvert par les ressources propres de la Collectivité.

- Un montant de 15,65 millions d'euros de dépenses d'investissement, dont 2,8 millions fléchés sur le logement permanent.

- 345 000 euros d'autres dépenses (titres immobilisés, opérations comptables, amortissements, remboursement de taxe d'aménagement, ...).

Elle détaille ensuite les recettes d'investissement :

- Le versement de la section de fonctionnement pour 8,55 millions d'euros.
- Des subventions d'investissement liées aux travaux prévus, pour un montant de 1,99 million d'euros.
- Des produits de cessions d'actif, qui s'élèvent à 839 000 euros.
- Un recours à l'emprunt prévu, à ce stade, pour 7,02 millions d'euros afin d'équilibrer la section d'investissement. Ce montant sera diminué suite à l'affectation du résultat 2024 (habituellement entre 4 et 5 millions d'euros).
- Un montant de 600 000 euros au titre de la taxe d'aménagement.
- 1 million d'euros pour le Fond de Compensation de la TVA, ainsi que les amendes de police et autres dotations.
- D'autres recettes (essentiellement des opérations d'ordre), pour un montant de 216 000 euros.

Mme Aurore TERMOZ propose de faire un zoom sur la structure des recettes et dépenses de fonctionnement de la Collectivité, pour mieux appréhender son fonctionnement courant.

Ainsi, les recettes de fonctionnement proviennent principalement (68 %) de la fiscalité. Le produit des taxes foncières (10,62 millions) représente 38 % des impôts et taxes ; la taxe d'habitation (6,68 millions) représente 24 % et la majoration de la taxe sur les résidences secondaires (2,8 millions) 10 %. La taxe sur l'électricité (550 000 euros) représente 2 % des impôts et taxes, contre 16 % pour les remontées mécaniques (4,42 millions), 10 % pour les droits de mutation (2,9 millions), 1 % pour les jeux de casino (154 000 euros).

Les produits des services (4,78 millions d'euros) génèrent 11 % des recettes. Ils sont composés : des prestations diverses réalisées par la Collectivité à titre payant (556 000 euros) qui représentent 11 % de ces produits ; des remboursements de charges ou de mises à dispositions (1,75 million, soit 36 %) ; des remboursements de frais des budgets annexes (664 000 euros, soit 13 %) ; des redevances d'occupation du domaine public (450 000 euros, soit 9 %) ; les secours sur pistes (700 000 euros, soit 14 %) ; des prestations liées aux crèches et aux écoles (813 000 euros, soit 17 %).

Les dotations, subventions et participations (4,96 millions d'euros) représentent 12 % des recettes. 42 % de ces dotations sont apportées par l'Etat (2,13 millions) via la Dotation Globale de Fonctionnement ou le FCTVA ; 20 % sont également apportés par l'Etat mais au travers des compensations d'exonérations fiscales (1 million) ; 12 % de subventions diverses (633 000 euros) et 20 % de la Caisse d'Allocations Familiales (1,30 million) pour les activités d'accueil des jeunes enfants.

Les produits de gestion courante (2,99 millions d'euros) représentent 7 % des recettes. Il s'agit des perceptions de revenus et de redevances diverses provenant du patrimoine de la Commune (loyers).

Enfin, 1 % des recettes proviennent de produits financiers (210 000 euros) au titre de la négociation de sortie des emprunts toxiques.

Concernant la répartition des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (9,87 millions d'euros) représentent 25 % de celles-ci. Ces charges restent marquées par une forte hausse des coûts ces deux dernières années mais il a été demandé aux services de poursuivre les efforts de rigueur dans la maîtrise de ce poste de dépenses.

En termes de ventilation de ces charges à caractère général, il convient de noter : la part des services techniques et entretien (20 %), les autres services (26 %), les fluides (16 %), les services à la personne (11 %), l'animation culturelle (7 %), le déneigement (7 %), les sports (4 %).

Elle précise que la politique sportive municipale consiste en l'octroi de soutien financier aux sportifs de haut niveau puisque la compétence Sports est communautaire.

M. le Maire rappelle la nécessité de bien connaître les compétences exercées respectivement par la Commune et la Communauté de Communes pour mieux appréhender les budgets des deux collectivités. En effet, les lignes budgétaires municipales relatives aux sports ou à l'environnement ne donnent pas la pleine mesure des efforts portés localement sur ces sujets. Tout simplement parce que c'est principalement la Communauté de Communes qui porte sur son budget les dépenses de fonctionnement.

Mme Aurore TERMOZ poursuit avec les charges de personnel (15,93 millions d'euros, soit 41 % des dépenses de fonctionnement) dont la ventilation révèle parfaitement les missions de service public exercées par la Commune : les services à la personne et les services techniques représentent respectivement 40 % et 36 % des dépenses de personnel. Il s'agit d'agents qui œuvrent au quotidien pour le bien-être de la population, qu'il s'agisse des agents dans les crèches ou les écoles, du personnel de la voirie, des espaces verts ou du service Entretien.

A noter le caractère modeste de l'administration générale (18 %), du fait que la Communauté de Communes porte des services communs (Finances, Marchés publics, Juridique, ...).

L'atténuation des produits représente 6 % des dépenses, soit 2,72 millions d'euros. Il s'agit de dépenses liées au fond de péréquation intercommunal (1,15 million) et les attributions de compensation (557 000 euros pour les transferts de charges et 1,35 million pour l'utilisation des services communs).

Les autres charges de gestion représentent 8% des dépenses, soit un montant de 3,29 millions d'euros. Ce poste est composé des subventions aux associations (1,41 million), des contributions obligatoires (740 000 euros), des subventions d'équilibre aux budgets annexes (519 000 euros) et des autres charges de gestion courante (607 000 euros).

Les Charges financières représentent 3 % des dépenses, soit 1,02 million d'euros.

Enfin, le virement prévisionnel à la section d'investissement s'élève à 6,1 million d'euros, ce qui couvre la totalité du remboursement en capital des emprunts et assure un autofinancement net des investissements à hauteur de 3,30 millions.

Mme Aurore TERMOZ présente ensuite l'évolution des dépenses d'équipement sur la période 2012-2025, qui témoigne du dynamisme de la Collectivité pour préparer l'avenir. Ces projets d'investissements (dont une majorité arrive à maturité à ce moment de la mandature) viennent enrichir le patrimoine municipal par l'acquisition de biens et matériels durables.

La caractérisation des opérations prévues au budget 2025 apporte un éclairage sur les priorités politiques de la Municipalité. Trois grandes thématiques se détachent.

Premièrement, le logement permanent qui représente 27 % du montant des dépenses d'équipement. Il s'agit notamment de la réhabilitation de l'ancienne Mapa, la rénovation du gîte de la Tapia, une subvention d'équilibre pour le programme de logements aidés rue du Lyret, la reprise du programme des Grassonnets, le programme sur le site de la maison Camille Devouassoux, les études pour le secteur du Fouillis, la réhabilitation du parc de logements communaux, la subvention d'équipement pour l'opération de réhabilitation-extension de la résidence des Cimes (à destination des travailleurs saisonniers)... tout en conservant des marges financières pour être réactifs en cas de nouvelle opportunité.

Dans le budget communal, n'apparaissent pas les opérations portées par la SAEM Chamonix Développement sur le logement intermédiaire.

Deuxièmement, la conservation du patrimoine de voiries et dépendances représente 33 % des dépenses d'équipement. Mme Aurore TERMOZ propose à M. Patrick DEVOUASSOUX de présenter ce poste de dépenses.

M. Patrick DEVOUASSOUX souhaite mettre en avant les efforts réalisés en matière de consommation énergétique. Malgré les fortes augmentations du coût de l'énergie connues depuis plus de deux ans, les services ont réussi à maintenir le niveau des dépenses grâce aux économies de consommation réalisées. Les travaux de rénovation thermique des bâtiments ont permis cette maîtrise, tout comme les actions de sobriété énergétique (baisse des températures acceptable) dans les différents bâtiments municipaux.

Il cite en exemple les investissements réalisés sur la Maison pour Tous, pour un montant de 2,5 millions d'euros. L'ambition en matière de réhabilitation thermique a été augmentée par rapport au projet initial et le bâtiment voit ses consommations optimisées.

Il précise que l'ensemble des bâtiments municipaux fonctionnent désormais au gaz ou à l'électricité (il reste un seul site équipé en fioul). Au cours des prochains mois, l'électricité devrait prendre l'ascendant sur le gaz.

Il rappelle également que le patrimoine immobilier de la Commune est important, tout comme le patrimoine routier (plus de 60 km de voirie, avec leurs trottoirs, des places, ...). Autant de surfaces à entretenir et réparer, notamment en sortie d'hiver.

M. Patrick DEVOUASSOUX liste quelques investissements 2025 importants.

Il confirme qu'un effort conséquent est réalisé sur le logement permanent, grâce notamment aux financements issus de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il se réjouit du fléchage du produit de cette majoration sur cette thématique car il est convaincu de la nécessité d'obtenir un équilibre entre l'accueil des visiteurs et la capacité à leur offrir un service de qualité, donc la possibilité pour le territoire de proposer de l'habitat aux travailleurs permanents et saisonniers. Loger à proximité de son travail permet d'éviter les déplacements et la gestion des flux, complexe à gérer sur ce territoire.

La Commune va également investir 600 000 euros pour le renouvellement des couches de surface. La route du Mont sera structurellement refaite compte tenu des infiltrations.

Un montant de 250 000 euros est prévu pour la première phase du Plan Lumière, à savoir une rénovation complète de l'éclairage public. Il s'agit de reprendre entièrement l'architecture de l'infrastructure (notamment les armoires) pour optimiser les consommations.

M. le Maire souhaite remercier les services techniques et les élus qui sont à la manœuvre sur ce type d'opération. Il insiste sur l'importance de ce Plan Lumière qui consiste concrètement en l'optimisation de l'efficacité énergétique de l'éclairage public. Cet investissement, quasi invisible du grand public dès lors que les mats d'éclairage seront identiques, produira des économies de fonctionnement significatives dans les prochaines années, tout en offrant beaucoup de flexibilité de gestion aux services puisque l'éclairage pourra être différencié selon les lieux, les horaires, les luminosités.

Il ajoute que cette opération pourra être valorisée, comme la réhabilitation de la Maison Pour Tous, au travers du futur budget vert de la Collectivité.

M. Patrick DEVOUASSOUX poursuit par la mise en conformité sécuritaire des arrêts de bus, puisque la Commune est compétente en matière d'aménagement de quai d'embarquement. De nombreux arrêts ont été travaillés en 2024 (sur la route entre les Praz et Chamonix par exemple, ainsi qu'aux Bossons) et cela va se prolonger en 2025 avec l'arrêt de l'Outa, qui sera végétalisé. Il profite de ce sujet pour remercier les agents de la propreté urbaine qui nettoient les toilettes publiques de ce parking, fortement utilisés et trop souvent dégradés.

Il indique qu'un investissement de 150 000 euros est prévu pour le réaménagement du chemin des Econtres, très utilisé en mode doux (piéton et vélo). Il restera naturel et pourra continuer d'offrir une alternative à la route pour les riverains. La même chose devrait être proposée pour le Chemin des crèmeries, situé dans une zone forestière, qui n'aurait jamais dû être réalisé en enrobé.

En parallèle, est prévue en 2025 la poursuite des voies cyclables avec le tronçon Orthaz – Chemin de la Bagna. Cette voie devrait être prolongée jusqu'à la gare des Praz en 2026. Par ailleurs, les études relatives à la route du Foué doivent être lancées cette année en coordination avec la Commune des Houches, pour des travaux en 2026.

En 2024, l'école du Centre a connu un problème d'étanchéité au niveau du mur nord. Des travaux sont donc prévus en 2025 pour reprendre l'étanchéité de la cour et la végétaliser. Ces travaux se feront en deux temps car la période estivale de fermeture de l'établissement ne sera pas suffisante pour réaliser la totalité de l'opération.

M. Patrick DEVOUASSOUX rappelle que les travaux dans les écoles sont réalisés pendant les vacances scolaires. Il précise que l'école d'Argentièrre sera également végétalisée.

Il évoque également les travaux prévus dans les refuges et les buvettes, pour un montant de 500 000 euros. Les buvettes sont concernées par l'évolution climatique et ses impacts sur leurs emplacements (en bord de glacier). Les refuges continuent d'être rénovés. Le refuge des Cosmiques verra ainsi, cette année, un confortement de ses appuis et des reprises électriques. Pour les prochaines années, il faudra intervenir sur la toiture et les toilettes. Concernant le refuge des Grands Mulets, des travaux de soutènement vont être également réalisés. Le refuge du Requin verra se réaliser une rénovation intérieure importante (notamment au niveau des dortoirs et de la zone recueil), ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques.

Même si la fréquentation de ces refuges est en diminution depuis plusieurs années, il réaffirme que la haute montagne est dans l'ADN du territoire, et la nécessité de conserver ces équipements en bon état et confortables, sans pour autant en faire des hôtels.

Des travaux importants sont programmés sur le chalet du Col des Montets, porte d'entrée et d'accueil de la réserve des Aiguilles Rouges. La Commune va réaliser les travaux sur la façade du bâtiment et la toiture, pendant que la Communauté de Communes (compétente en ce qui concerne les espaces naturels) prendra en charge les aménagements intérieurs et la scénographie des salles d'exposition. Le chalet risque d'être fermé pendant la saison estivale afin de réaliser ces travaux en toute sécurité. L'accueil du public pourrait alors être délocalisé momentanément à la Maison de Village d'Argentière.

Un montant de 150 000 euros est consacré à l'extension de la ferme de Montroc. Il tient à souligner le travail réalisé par les jeunes exploitants de cette ferme en matière d'entretien du paysage. Il ajoute que la Régie intercommunale Eau et Assainissements a également préconisé un prétraitement des effluents au niveau de la ferme.

Au niveau du logement, des travaux seront réalisés dans la Tour T2 afin d'assurer l'autonomie énergétique du bâtiment (dans le cadre de sa désaffectation) et sa mise en conformité électrique. Cette Tour accueille également des bureaux pour les services communautaires, qu'il convient de rénover.

Parmi les grosses opérations 2025, la Commune reconstruira les ponts qui avaient été détruits suite à la mise en sécurité du lac glaciaire des Bossons. Ainsi, le Pont des Rives va être reconstruit cette année. Par ailleurs, le pont des Piolets sera entièrement rénové (déconstruction et reconstruction) au printemps.

Les enfants ne sont pas oubliés puisque l'aire de jeux de la Promenade du Fori sera entièrement changée au printemps 2025. C'est la plus importante de la Ville en taille et en fréquentation, et c'est également la plus ancienne. Chaque année, le budget prévoira la rénovation (ou la création) d'un certain nombre d'aires de jeux.

Enfin, la mobilité douce sera également traitée. Le parvis devant l'hôtel de ville sera retravaillé afin de faciliter la circulation piétonne. De même, des investissements sont prévus pour rénover un certain nombre de petits cheminements ruraux et pour équiper la ville d'arceaux vélos supplémentaires.

M. Patrick DEVOUASSOUX souhaite remercier l'ensemble de la Direction des Services Techniques pour le travail accompli.

M. le Maire remercie M. Patrick DEVOUASSOUX pour sa présentation qui témoigne de la diversité de l'action municipale. Il rappelle que la Commune intervient sur l'accompagnement des personnes, du berceau aux aînés.

Concernant les investissements, il insiste sur les priorités budgétaires, à savoir le logement et la rénovation du patrimoine (notamment sur le volet énergétique). Il salue les efforts réalisés par les services sur les consommations énergétiques.

M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN présente le budget annexe de la Régie Chamonix Parc Auto. La section de fonctionnement s'établit à 4,13 millions d'euros et la section d'investissement à 2,87 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- Le montant de la vente de produits ou services marchands, estimé de façon prudente à 4 millions,

- Les produits de gestion (notamment les différents panneaux publicitaires loués dans les parkings), pour un montant de 8 000 euros,
- Des produits financiers (70 000 euros), des produits exceptionnels (10 000 euros) et des opérations d'ordre (50 000 euros).

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Des charges à caractère général pour un montant de 720 500 euros. Il s'agit de la maintenance, des fluides, de toutes les dépenses qui concourent au bon fonctionnement des parkings,
- Des charges de personnel, estimées à 600 000 euros, qui témoignent de la difficulté de la Collectivité à recruter des agents pour cette régie,
- Des charges financières (75 000 euros), des charges exceptionnelles (20 000 euros) et des opérations d'ordre (900 000 euros),
- Un virement à la section d'investissement pour un montant de 1 822 500 euros.

Il précise que la dette devrait être éteinte d'ici quatre ans.

Concernant les investissements, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN indique que les dépenses d'équipement s'élèvent à 2,41 millions d'euros.

Il détaille ensuite les opérations programmées sur 2025, qui peuvent être classées selon trois types : les investissements liés à la conservation du patrimoine (travaux d'infrastructures pour l'ensemble des parkings) ; ceux liés à la modernisation technologique (mise en place de QR Codes et généralisation des dispositifs de lecture de plaque) ; ceux liés à l'agrandissement du parc de stationnement (par exemple, la future aire de camping-car du Cry).

M. le Maire souligne l'extinction prochaine de la dette de la Régie Chamonix Parc Auto, ce qui dessine de nouvelles capacités d'investissement.

Il ajoute que 2025 sera une année importante pour ce budget annexe puisque cette année démarreront les études relatives à la création d'un parking souterrain, en lien avec le projet du Pôle d'Excellence des Sports de Montagne, qui pourrait prendre place sous l'actuel parking aérien du Fond des Gires.

Il précise que ce projet de création de parking supplémentaire n'est pas contradictoire avec la politique municipale mise en place sur les transports collectifs, et fait état des statistiques d'utilisation des réseaux ferroviaire et de bus. Ainsi, le Mont-Blanc Express a connu des pointes de fréquentation de 5 800 utilisateurs par jour, ce qui prouve l'efficacité de la double circulation en matinée. Concernant les bus urbains, la semaine entre Noël et le jour de l'an a vu des fréquentations maximales à 37 000 utilisateurs par jour. En partant du postulat où une voiture comprend en moyenne deux à trois passagers, c'est l'équivalent de 9 000 à 10 000 véhicules qui sont évités grâce à ces deux réseaux de transport en commun.

M. le Maire ne se satisfait pas totalement de la situation car les capacités de ces deux réseaux peuvent encore être améliorées mais il réaffirme l'inopportunité de remplacer ces transports collectifs par la création de parking en entrée de ville. Il pose la question de l'emplacement d'un nouveau parc en capacité d'accueillir 10 000 véhicules à Chamonix.

Le futur parking souterrain du Pôle des Sports, d'une capacité limitée à 800 places, a vocation à satisfaire les besoins propres au fonctionnement actuel de la ville pour une meilleure fluidité des circulations, sans accroissement de capacité d'hébergement ou touristique, et sans obérer la politique de transport en commun menée à l'échelle de la vallée.

Pour conclure sur ce budget annexe, M. le Maire évoque également le lancement prochain d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la création d'une zone à trafic limité, dont les résultats seront soumis au Conseil Municipal.

M. le Maire remercie M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN pour son investissement sur le suivi de cette régie.

Mme Elisabeth ALVARINAS présente le budget annexe de la Restauration municipale. La section de fonctionnement s'établit à 1,82 million d'euros et la section d'investissement à 205 000 euros.

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- Le montant de la vente des repas aux différents usagers, estimé à 1,5 million,
- Les produits de gestion (subvention s'équilibre du budget général vers le budget annexe), pour un montant de 321 200 euros.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Des charges à caractère général pour un montant de 886 200 euros. Il s'agit des denrées alimentaires (668 000 euros, en hausse de 1,8 % afin de prendre en compte l'inflation prévisionnelle), des fluides (80 000 euros), de la maintenance (22 000 euros), des produits d'entretien (10 000 euros), ...
- Des charges de personnel, estimées à 700 000 euros. Pour mémoire, ce poste de dépenses (estimé à 620 000 euros au moment du budget 2024) a fait l'objet d'une décision modificative de 60 000 euros en cours d'année.
- Des autres charges de gestion courante (5 000 euros, pour des admissions de créances en non-valeur), des charges financières (30 000 euros) et des opérations d'ordre (200 000 euros).

Concernant les investissements, Mme Elisabeth ALVARINAS détaille les dépenses d'équipement : 92 000 euros pour une chambre froide et un tunnel de lavage ; 74 000 euros de travaux divers dont le changement du quai de livraison de la cuisine.

A noter également en dépense d'investissement 2025 : des frais d'insertion (1 000 euros), le remboursement du capital emprunté (33 000 euros) et des opérations d'ordre (5 000 euros).

M. le Maire remercie Mme Elisabeth ALVARINAS pour la présentation de ce budget au service des familles.

M. Claude JACOT présente le budget annexe Remontées mécaniques de fond de vallée. En introduction, il rappelle que ce budget regroupe le domaine skiable des Chosalets et le télésiège du Mont.

Il précise que le domaine des Chosalets est destiné aux débutants, tout comme les domaines de la Vormaie, les Planards ou le Savoy. Par ailleurs, avec pour perspective la réouverture du premier tronçon de Lognan, la question du devenir du domaine des Chosalets méritera d'être posée car il n'est pas équipé en dispositif de neige de culture.

En 2025, le Télésiège du Mont sera concerné par une Grande Visite, c'est-à-dire que le fonctionnement de l'appareil sera entièrement contrôlé, ce qui représente une charge financière de 200 000 euros.

La section de fonctionnement s'établit à 537 600 euros et la section d'investissement à 221 000 euros.

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- Le montant de la vente des produits et services marchands, estimé à 340 000 euros,
- Des produits exceptionnels pour un montant de 197 600 euros.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Des charges à caractère général pour un montant de 465 600 euros.
- Des charges financières (2 000 euros) et des opérations d'ordre (70 000 euros).

M. Claude JACOT rappelle que ces deux remontées mécaniques entrent dans le champ des dérogations possibles afin de pouvoir recevoir une subvention d'équilibre de la part du budget général.

M. Denis DUCROZ souhaite avoir des précisions sur le montant de la contribution versée par la Commune à la Communauté de Communes.

M. le Maire répond que les Communes ont transféré un certain nombre de compétences (et donc des charges) à la Communauté de Communes depuis sa création. En contrepartie, elles doivent transférer l'équivalent en recettes, ce qui représente un montant annuel de 556 700 euros pour Chamonix.

La Commune de Chamonix participe également au financement des services communs (Direction des Finances, Service Marchés Publics, Direction des Affaires juridiques, ...) à hauteur des missions qui leur sont confiées. Pour 2025, cette contribution de la Commune est estimée à 1 million d'euros. En effet miroir, la Commune facture à la Communauté de Commune la mise à disposition des agents municipaux.

Il se félicite de ces mutualisations, dans un contexte de contraintes budgétaires généralisées, car il sera de plus en plus compliqué d'obtenir des financements externes pour des dépenses de fonctionnement. Ce mode de fonctionnement, qui exige rigueur et transparence, permet de recruter ou mettre à disposition, pour chacune des collectivités qui le souhaite, des expertises qu'il pourrait être difficile d'obtenir en étant seule.

M. Denis DUCROZ demande comment s'inscrivent budgétairement les crédits lorsque la Communauté de Communes décide d'aider financièrement une commune pour des travaux (le toit d'une mairie par exemple).

M. le Maire répond que le dispositif évoqué est un fonds de concours. Celui-ci apparaît dans la section investissement de la Collectivité qui attribue le fonds de concours (la Communauté de Communes ou l'une de ses communes). Il permet d'accompagner financièrement les Communes sur des opérations municipales.

Il rappelle que ce dispositif a été mis en place pour compenser le fait que les gros équipements culturels et sportifs sont centralisés sur Chamonix et les Houches, afin d'aider Servoz et Vallorcine dans leurs projets de développement ou de conservation du patrimoine.

M. Vincent ORGEOLET note que le budget proposé est très conséquent pour une commune de la taille de Chamonix. Il compare la Collectivité à un très beau bateau qui avance avec inertie.

Le budget comprend beaucoup de dépenses en lien avec l'entretien ou la réparation du patrimoine mais rien qui concerne ses préoccupations du quotidien. De même, il ne constitue pas une vision de l'avenir : beaucoup d'hypothèses (peut-être une solution pour les problèmes récurrents de stationnement, peut-être un nouveau parking sous-terrain peut-être une patinoire). Ce budget ne le fait pas rêver.

Concernant la restauration municipale, il ne retrouve pas le montant de 300 000 euros de remboursement de dette évoqué lors des réunions précédentes.

Il relève que malgré un budget pour le personnel de plus de 15 millions, il n'est pas précisé le nombre de personnes qui font avancer ce bateau et qu'il n'y a pas de mise en avant de cette équipe.

Par ailleurs, il a bien conscience des investissements réalisés sur le logement permanent mais il est en complet désaccord avec la politique menée en faveur de l'accès à la propriété. Il prône plutôt une politique en faveur du locatif.

Pour conclure, M. Vincent ORGEOLET réaffirme l'inertie de ce beau bateau qu'est la Commune de Chamonix.

En préambule de son intervention, M. François-Xavier LAFFIN exprime sa satisfaction à l'annonce de la future création d'un parking de 800 places. Il attire l'attention du Conseil Municipal sur son emplacement, compte tenu du rôle névralgique joué par le carrefour du Montenvers : placer un nouveau parking après ce carrefour ne résoudra qu'une partie des difficultés rencontrées aujourd'hui.

Sur la proposition budgétaire 2025, il n'a pas retrouvé dans les documents le montant des honoraires juridiques liés aux contentieux d'urbanisme. Il souhaite également savoir si le budget de la restauration municipale prévoit une stabilité (à compter de la rentrée scolaire 2025/2026) du tarif unitaire enfant.

Il indique qu'il va être contraint, une fois encore, de s'opposer au budget proposé, non pour des raisons politiques mais parce qu'il a l'impression de toujours se répéter et de ne pas être écouté. Après avoir fait des suggestions une année, des vœux l'année dernière, il fait aujourd'hui des constats.

Premier constat, la persistance de non sobriété budgétaire. Pour 2025, le budget proposé atteint des sommets avec un montant consolidé de 71,5 millions d'euros, pour une accumulation de projets dont l'utilité ou l'impact sur la vie des habitants est difficile à cerner. Cela donne une impression de gestion à court-terme, une absence d'anticipation, de vision claire et de cap précis afin de relever les défis futurs. Pour illustrer ce manque de sobriété, il cite : le flop de la Maison des Artistes, l'investissement farfelu dans une entreprise qui fabrique des culottes en Chine ou le naufrage du Casino. Il pense qu'une nécessaire sobriété serait valorisante pour ce budget municipal et les futurs.

Deuxième constat, la Commune va devoir faire face à des défis économiques, sociaux et climatiques. Or, il ne voit pas dans ce budget une traduction de répondre à ces défis.

Troisième constat, il ne dispose toujours pas des éléments indispensables à une vision précise de l'avenir.

S'il apprécie qu'un plan pluriannuel d'investissement soit distribué aux membres du Conseil Municipal, il regrette de ne l'obtenir qu'aujourd'hui sur table car cela contraint sa capacité d'analyse. Il regrette également que celui-ci n'ait pas été traduit dans l'histogramme présentant l'évolution de l'encours de dette afin de ne pas laisser croire aux administrés qu'il n'y aurait plus d'emprunt bancaire.

Concernant ce plan pluriannuel d'investissement, il considère que le document mérite d'être retravaillé afin d'intégrer les éléments suivants : une introduction ; une liste des projets d'investissements avec nom, montant, année de démarrage, durée estimée, objectif visé ; un plan de financement propre à chaque projet précisant les ressources de financement (subventions, emprunt, partenariats), une analyse des risques ; une programmation pluriannuelle des dépenses, année par année et par source de financement ; les impacts financiers et économiques de ces investissements (sur le budget de fonctionnement, la dette et la capacité de remboursement) ; un suivi des investissements, avec un rapport annuel sur l'état d'avancement et des indicateurs de performance (taux de réalisation, respect des budgets, respect des délais, impact pour la population) ; une conclusion.

Si le sujet avance lentement, ce plan pluriannuel manque encore de profondeur

Quatrième constat, la méthode de travail reste difficile à suivre pour des élus bénévoles, toujours en activité. Or, les documents budgétaires, volumineux et complexes, sont envoyés relativement tardivement même si cela respecte le cadre légal. La distribution sur table du plan pluriannuel d'investissement limite la capacité d'analyse et de débat des élus.

M. François-Xavier LAFFIN souhaite revenir, à ce stade de son intervention, sur la question du logement dont l'équipe majoritaire a fait un sujet majeur. Il partage l'importance de cette préoccupation. Il rappelle que M. le Maire a présenté, lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2024 et lors des vœux 2025, une revue des projets Logement, en remontant jusqu'à l'année 2008 afin de trouver un contenu. Sur cette problématique, il réaffirme qu'il n'y aura pas de succès de cette politique Logement en l'absence d'une politique ambitieuse sur l'emploi. Malheureusement, cette dernière n'est pas intégrée dans le budget 2025.

Sur la revue de projets Logement, il relève des éléments surprenants : des délais impossibles à tenir, des budgets approximatifs (surestimés ou sous-estimés selon les opérations), des retards colossaux dans les études, ... Il fait remarquer que la rénovation de deux logements dans l'école des Grassonnets aura pris plus de temps que la rénovation de la Cathédrale Notre Dame.

Il invite l'équipe majoritaire, sur ce sujet comme sur les autres, à faire bénéficier la Collectivité des expériences de l'équipe minoritaire, afin d'être plus efficace. Pour illustrer ce besoin, il évoque l'objectif de construction de 1 500 logements en 15 ans évoqué dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Pour respecter cette ambition, la Collectivité devra gérer en même temps : 4 à 8 projets en étude, 4 à 8 projets en chantier, 4 à 8 projets en livraison, ... alors qu'il faut cinq ans pour réaliser deux logements.

Pour conclure, il rappelle que les élus doivent avoir une gestion financière pragmatique, sobre, visionnaire. Pour autant, le budget présenté ne le fait pas forcément rêver, l'inertie est lourde et c'est pourquoi, il aura des difficultés à voter son adoption.

M. Denis DUCROZ souhaite ajouter une remarque : lorsqu'il se déplace sur le territoire, il n'est pas identifié comme un élu minoritaire mais comme un élu municipal. Lors d'échanges avec les administrés, la question ne se pose pas de savoir s'il est d'un camp ou d'un autre. A cette occasion, il se rend compte que l'insatisfaction est grande parmi les habitants, que Chamonix est devenu difficilement vivable du fait de la fréquentation.

Compte tenu de l'importance des budgets et du niveau de recettes de la Commune et de la Communauté de Communes, il s'interroge si la Collectivité n'aide pas un peu trop les visiteurs et pas assez ses résidents permanents.

M. Yvonick PLAUD explique qu'il n'avait pas prévu d'intervenir lors de cette séance, eu égard aux nombreuses années où il a été adjoint aux Finances. Mais il considère que les allégations de M. François-Xavier LAFFIN vont trop loin.

Il considère que depuis le début du mandat, M. François-Xavier LAFFIN a toujours le même discours qui peut se résumer en une phrase « l'équipe majoritaire est nulle et lui seul a la science infuse ». Or, il constate qu'il n'a jamais la moindre proposition concrète à formuler, que ce soit au Conseil Municipal ou dans le cadre de la SAEM Chamonix Développement.

Il s'agit de la cinquième année de mandat et donc la cinquième préparation budgétaire, et toujours le même discours sans aucune proposition.

M. Yvonick PLAUD rappelle qu'il n'y a qu'une seule réalité qui ne peut pas faire plaisir à M. François-Xavier LAFFIN : les finances de la Commune de Chamonix sont saines.

Mme Aurore TERMOZ souhaite apporter une réponse au questionnement de M. Vincent ORGEOLET sur le budget annexe de la restauration municipale. Les 300 000 euros ne correspondent pas à un remboursement d'emprunt mais à la subvention d'équilibre du budget général. Cela correspond à une dépense pour le budget municipal afin de ne pas facturer aux familles le coût réel de production des repas.

Pour mémoire, le repas est refacturé un peu moins de cinq euros pour les scolaires alors que le coût de revient est de 6,5 euros. Il en est de même pour les seniors qui ne payent pas la totalité du coût de revient de leur repas.

Pour avoir un budget annexe équilibré sans intervention du budget général, il faudrait donc refacturer aux usagers le coût réel de production des repas, ce qui ne correspond pas au choix de l'équipe majoritaire. D'où la nécessité d'une subvention d'équilibre de 320 000 euros, pour 220 000 repas fournis chaque année.

Concernant la politique Logement mise en œuvre par la Municipalité, elle ne comprend pas le reproche concernant l'accession à la propriété. Elle rappelle que la SEM Logement œuvre à la gestion des logements saisonniers. La Commune, elle, n'intervient que sur des opérations en locatif aidé, que ce soit au travers de ses propres programmes de logements municipaux ou via l'accompagnement des bailleurs sociaux. Dans ces deux cas, les prix au m² sont identiques.

Les rares baux réels solidaires proposés dans certaines opérations ne peuvent être assimilés à de l'accession à la propriété puisque la propriété du sol et la destination du logement sont garantis à la Collectivité.

Enfin, sur le lien entre logement et emploi, elle indique que la Municipalité est bien consciente des difficultés de recrutement des employeurs locaux (qu'ils soient publics ou privés), faute de pouvoir loger leurs salariés. Elle cite en exemple les Collectivités, les Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc, les Services de l'Etat, et ajoute que la Commune cherche à développer son parc de logements permanents afin de conserver des services publics sur le territoire.

Pour conclure, elle se félicite d'avoir pris le temps sur les Grassonnets car cela va finalement permettre de réaliser plus que les deux logements initialement prévus et de meilleure qualité.

M. le Maire souhaite rester factuel et ne pas entrer dans les polémiques.

Il regrette que ce budget 2025 ne réponde pas à la vision d'avenir de M. Vincent ORGEOLET alors que les priorités affichées sont le logement permanent, la transition et les services à la population. Il prend acte que les priorités entre l'équipe majoritaire et l'équipe minoritaire sont différentes.

Concernant le reproche sur la politique menée en faveur de l'accèsion à la propriété, il comprend la proposition de laisser aux professionnels de l'immobilier (promoteurs et opérateurs) le souhait de gérer l'accèsion à la propriété à des coûts qui ne sont plus accessibles aux chamoniards, mais ce n'est pas le souhait de la Municipalité.

Il rappelle que les Collectivités, sur l'ensemble du territoire national, ne sont habilitées à réaliser que du logement social ou très social, pour des personnes disposant de niveaux de revenus très encadrés et restreints. Les classes moyennes doivent également être hébergées mais ne sont pas éligibles aux produits locatifs disponibles. M. le Maire n'est pas disposé à les voir partir du territoire. La Collectivité a vocation à accompagner les classes moyennes et les bas revenus.

Or, ces classes moyennes privilégient une forme d'accèsion à la propriété, car ils préfèrent acquérir un patrimoine plutôt que de payer un loyer tout leur vie. D'autant plus s'ils peuvent le faire dans cette vallée à laquelle ils sont très attachés. La politique municipale menée n'est pas dogmatique à privilégier l'accèsion à la propriété. Elle est pragmatique : il faut faire du locatif pour répondre aux besoins d'une population ; il faut faire de l'accèsion à la propriété pour répondre à certaines aspirations sociales, sous réserve de trouver de bonnes mesures de clauses anti-spéculatives.

Concernant le lien logement – emploi, M. le Maire ne comprend pas pourquoi l'activité de la SAEM Chamonix Développement est caricaturée à ce point par l'équipe minoritaire. Il rappelle que lorsque le Président de la SAEM a interrogé les administrateurs pour des propositions de diversification économique de la société, M. François-Xavier LAFFIN n'a jamais évoqué la question de l'emploi. Il ajoute que la prise de capital dans la société Hatsko participe au soutien d'une activité économique et à la diversification du territoire. Il appelle M. François-Xavier LAFFIN à être cohérent dans ses interventions.

M. le Maire se félicite du soutien des trois autres Communes (Les Houches, Servoz et Vallorcine) sur la politique transport urbain mise en œuvre au sein de la Communauté de Communes. Pour autant, il convient de poursuivre les efforts sur le stationnement, notamment pour les semaines à pic de fréquentation.

Sur la question du futur parking et la mise en garde sur le carrefour du Montenvers, il met en avant que le parking du Grepon est sujet aux risques avalanches et inondations. Compte tenu de ces contraintes, un parking de 700 places sur ce site a été estimé à un coût de 40 millions d'euros, ce qui correspond à deux années pleines d'investissement de la Commune. Sous la patinoire, pour un nombre de place quasi équivalent, le coût sera bien moindre.

Il ajoute qu'il n'est pas envisageable de construire un parking de dissuasion dans les communes voisines. De même, se servir de l'aire de parapente comme un parking comme le propose l'équipe minoritaire semble inopportun en matière de respect des espaces naturels.

Pour répondre à la question des honoraires juridiques liés aux contentieux d'urbanisme, il répond que la compétence est communautaire et qu'il conviendra d'étudier le budget intercommunal.

Concernant la sobriété budgétaire et les trois illustrations citées, M. le Maire indique que la gestion du Casino est en délégation de service public. Les pertes financières sont à la charge du délégataire et en aucun cas à la Commune. Le budget municipal ne renfloue en aucun cas l'opérateur. Il ne prétend pas être en capacité de faire une prédiction sur l'avenir de l'activité des casinos au niveau national et suit avec attention les dernières évolutions législatives sur ce secteur d'activité en souffrance.

Au sujet de la SAEM Chamonix Développement, il considère qu'une société d'économie mixte qui contribue à la diversification économique de son territoire et à un meilleur partage de la valeur ajoutée, est dans son rôle. Il ajoute qu'il convient d'être attentif à toutes les opérations permettant d'œuvrer à cette diversification économique. Le Rapport de la Chambre économique des comptes, cité préalablement, donne quitus à la Commune de Chamonix pour sa diversification toutes saisons. Le territoire a cette chance d'avoir une vie toute l'année, ce qui incite une certaine population à venir s'installer durablement, grâce notamment au travail à distance. C'est le sens du tiers-lieux de Servoz sur lequel la Communauté de Commune travaille, qui va nécessiter une animation, des entrepreneurs, des travailleurs, une relation avec les activités d'accompagnement de la SAEM.

M. le Maire explique qu'il n'a jamais été dit que le niveau de dette allait être mis à zéro. L'histogramme évoqué est intéressant sur sa version rétrospective et il acte bien une diminution de 30 % de la dette au cours des dernières années, ce qui est assez remarquable au regard d'autres collectivités. En matière de prospective, la trajectoire budgétaire proposée permet de contenir l'emprunt sous des niveaux qui permettent d'opérer les grands choix stratégiques de demain.

Concernant les critiques sur la méthode de travail, il constate que les éléments budgétaires ont été adressés près de 15 jours avant le Conseil Municipal. Ce délai est conforme à la réglementation et semblable à ce qui se pratique ailleurs, y compris dans des collectivités avec des montants budgétaires bien supérieurs.

Sur l'objectif des 1 500 logements contenu dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, il réexplique que ce nombre comprend les créations neuves mais également les reconquêtes sur les logements existants. Cet objectif ne peut pas constituer une surprise car il a toujours été évoqué lors de l'ensemble des réunions (y compris publiques) organisées sur le sujet. De même pour le fait qu'il ne serait atteint qu'avec de la production neuve et de la reconquête sur du logement existant. Cela justifie notamment la politique menée sur le changement d'usage.

Pour compléter les dispositifs déjà présents, M. le Maire propose d'engager une réflexion sur une incitation fiscale (exonération) pour le particulier qui met son appartement sur le marché du logement permanent. Le débat mérite d'être engagé au niveau national.

La délibération est adoptée à la majorité.

Oppositions : M. François-Xavier LAFFIN (pour M. Yves ANCRENAZ et pour lui-même), M. Vincent ORGEOLET (pour Mme Isabelle MATILLAT et pour lui-même), Mme Isabelle COLLE et M. Denis DUCROZ.

Face à l'impossibilité de voter les investissements ligne par ligne, M. le Maire propose à M. François-Xavier LAFFIN de transmettre à la Direction Générale, pour simple information, la liste des investissements pour lesquels le groupe minoritaire est favorable.

4/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRIMITIF 2025 – APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE CHAMONIX PARC AUTO

M. le Maire donne la parole à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRIMITIF 2025 – APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

M. le Maire donne la parole à Mme Elisabeth ALVARINAS qui présente le projet de délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

6/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE – CALCUL DU PRORATA DE LA TVA

M. le Maire donne la parole à Mme Elisabeth ALVARINAS qui présente le projet de délibération.

Mme Elisabeth ALVARINAS explique que dans la mesure où le budget restauration municipale ne facture pas la TVA de manière identique suivant les prestations, il convient d'adopter un coefficient qui permet de calculer la quote-part de TVA récupérable.

Ce ratio représente le pourcentage du chiffre d'affaires assujetti à la TVA par rapport au montant global des prestations. Pour 2025, il est proposé d'appliquer un pourcentage de 51% de prestations soumises à TVA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRIMITIF 2025 – APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DES REMONTEES MECANQUES DE FOND DE VALLEE

M. le Maire donne la parole à M. Claude JACOT qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRIMITIF 2025 – CREATION ET AJUSTEMENTS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENTS POUR L'EXERCICE 2025

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ qui présente le projet de délibération.

Mme Aurore TERMOZ rappelle que le règlement budgétaire et financier adopté précédemment fixe les règles de bonnes pratiques en matière de gestion des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

Elle donne ensuite le détail des ajustements :

- Fermeture prochaine de l'opération « Valorisation du Patrimoine JO 1924 », en conservant les RAR 2024 pour 5 520 euros en Dépenses et 81 000 euros (subventions) en Recettes.
- Fermeture prochaine de l'opération « Extension DZ – Chenil – Stockage – Chambre mortuaire », en conservant les RAR 2024 pour 7 818 euros en Dépenses et 289 522 euros (subventions) en Recettes.
- Inscription en crédits de paiement 2025 de 658 454 euros en Dépenses et en Recettes pour l'opération « Chambre Funéraire », pour un montant total d'autorisation de programme de 2,1 millions d'euros.

- Inscription en crédits de paiement 2025 de 5 267 euros en Dépenses et 210 000 euros en Recettes pour l'opération « Maison Pour Tous – Rénovation énergétique », pour un montant total d'autorisation de programme de 2,8 millions d'euros.

- Inscription en crédits de paiement 2025 de 300 884 euros en Dépenses et en Recettes euros pour l'opération « Aménagement Place du Mont-Blanc », pour un montant total d'autorisation de programme de 2,5 millions d'euros.

- Inscription en crédits de paiement 2025 de 286 182 euros en Dépenses et en Recettes pour l'opération « Cimetières », pour un montant total d'autorisation de programme de 615 000 euros.

- Inscription en crédits de paiement 2025 de 500 000 euros en Dépenses et en Recettes pour l'opération « Itinéraires cyclables – Chamonix Nord », pour un montant total d'autorisation de programme de 2,6 millions d'euros.

- Inscription en crédits de paiement 2025 de 8 509 euros en Dépenses et en Recettes pour l'opération « Acquisition Camion Grue », pour un montant total d'autorisation de programme de 320 000 euros.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstentions : Mme Isabelle COLLE et M. Denis DUCROZ.

Oppositions : M. François-Xavier LAFFIN (pour M. Yves ANCRENAZ et pour lui-même), M. Vincent ORGEOLET (pour Mme Isabelle MATILLAT et pour lui-même).

9/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET GENERAL, ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS

Mme Aurore TERMOZ et M. Jonathan CHIHI-RAVANEL quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. le Maire présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRIMITIF 2025 – VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du Conseil Municipal ayant un intérêt dans les associations subventionnées ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. le Maire donne la parole à Mme Juliette MARTINEZ qui présente le projet de délibération.

Mme Isabelle COLLE s'interroge sur le montant proposé pour la fête des Guides puisqu'il a été fait état en commission d'une faiblesse du dossier de demande de subvention.

M. le Maire répond qu'il a été demandé à la Compagnie des Guides de fournir des éléments complémentaires avant un nouveau passage du dossier en Commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11/ GESTION FINANCIERE : BUDGET PRIMITIF 2025 – VOTE DES COTISATIONS COMMUNALES

Les membres du Conseil Municipal ayant un intérêt dans les associations subventionnées ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. le Maire donne la parole à Mme Aurore TERMOZ qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12/ MODIFICATION DES TARIFS DES SECOURS SUR PISTES POUR LA SAISON 2024/2025

M. le Maire donne la parole à M. Claude JACOT qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13/ TELESIEGE DES BOSSONS – HOMOLOGATION DES TARIFS 2025

M. le Maire donne la parole à M. Claude JACOT qui présente le projet de délibération.

M. Patrick DEVOUASSOUX rappelle que ces tarifs sont très abordables pour permettre aux familles de prendre une remontée mécanique et d'accéder à une buvette sympathique au bord du glacier.

M. le Maire ajoute qu'il faut faire le lien entre cette tarification « sociale » et la réponse apportée à la Chambre Régionale des Comptes sur le financement de cet équipement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14/ RAPPORT DE PRESENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE CHAMONIX MONT-BLANC ET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA COMPAGNIE DU MONT-BLANC

M. le Maire présente le rapport.

M. Patrick DEVOUASSOUX se félicite que l'article de Loi prévoit une dérogation pour les petites remontées mécaniques, sinon un grand nombre de ces équipements ne pourraient plus fonctionner en France. Il ajoute qu'un grand nombre de petits domaines ne peuvent survivre sans une participation financière du budget principal au fonctionnement (et à l'investissement) de ces remontées mécaniques.

M. Claude JACOT pense lire, dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et les réponses qui lui sont apportées, des éléments de prospective à court et moyen termes sur l'accessibilité aux refuges de haute montagne.

Le Conseil Municipal prend acte des éléments présentés.

15/ RESSOURCES HUMAINES : EVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire donne la parole à Mme Karine MIEUSSET qui présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abstention : M. Denis DUCROZ.

16/ TRAVAUX : CREATION D'UN PARKING CAMPING-CAR SECTEUR DU CRY – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

M. le Maire donne la parole à M. Patrick DEVOUASSOUX qui présente le projet de délibération.

M. le Maire approuve la proposition sur le choix de la compensation financière, à savoir la participation à des travaux sylvicoles en faveur de la régénération des forêts de la Commune d'un montant égal à celui de la taxe.

Il se réjouit de l'aménagement paysager proposé, mais reste marqué par le coût élevé du traitement de la renouée du Japon sur le site.

Mme Aurore TERMOZ précise que les racines atteignent 7 mètres de profondeur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17/ GESTION DU DOMAINE : DESAFFECTATION PAR ANTICIPATION ET DECLASSERMENT D'UNE PARTIE DES EMPRISES PARKING ET VOIRIE CONSTITUANT LE PARKING DU BIOLAY, SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente le projet de délibération.

Mme Isabelle COLLE indique que la Présidente des amis du quartier du Biollay est venue en mairie pour consulter le rapport du Commissaire Enquêteur mais cela lui a été refusé. Elle demande dans quel délai ce rapport pourra être accessible.

M. Cyrille CLARISSE répond que la primauté du rapport a été réservée aux membres du Conseil Municipal. Celui-ci pourra être consulté dès le lendemain du Conseil.

Il précise toutefois que seul le document tel qu'il a été rédigé par le Commissaire est consultable, pas le contenu des avis.

M. Jean-Michel COUVERT fait remarquer que le Commissaire Enquêteur s'est rendu sur site, à la demande de Madame Persyn, le 21 novembre, et a accepté (avec l'accord de la Commune) que les observations et avis sur le projet puissent être adressés par voie électronique.

La délibération est adoptée à la majorité.

Oppositions : M. François-Xavier LAFFIN (pour M. Yves ANCRENAZ et pour lui-même), M. Vincent ORGEOLET (pour Mme Isabelle MATILLAT et pour lui-même), Mme Isabelle COLLE.

18/ GESTION DU DOMAINE : SERVITUDE DE PASSAGE POUR LE DEVOIEMENT D'UN RESEAU SOUTERRAIN D'EAUX PLUVIALES – SECTEUR LES PRAZ

Mme Aurore TERMOZ quitte la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente le projet de délibération.
Après échange, il est proposé de ne pas statuer sur cette délibération et de reporter la décision à un prochain Conseil Municipal.

19/ GESTION DU DOMAINE : REGULARISATION DU CHEMIN PRE DES PIECES – ECHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR PAQUET

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Michel COUVERT qui présente le projet de délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

20/ INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION DU 25 OCTOBRE 2024 AU 20 DECEMBRE 2024 INCLUS

Mme Michèle RABBIOSI fait lecture des informations correspondantes.

21/ INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION DES FONDS DE COMMERCE, FONDS ARTISANAUX ET BAUX COMMERCIAUX DU 25 OCTOBRE 2024 AU 20 DECEMBRE 2024 INCLUS

Mme Michèle RABBIOSI fait lecture des informations correspondantes.

22/ INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DES BAUX ET CONVENTIONS DU 18 OCTOBRE 2024 AU 20 DECEMBRE 2024 INCLUS

M. le Maire fait lecture des informations correspondantes.

QUESTIONS ORALES

Il n'y a pas de questions orales.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 21 H 11.

La secrétaire de séance,



Mme Juliette MARTINEZ